



3 - PRÉCONISATIONS MÉTHODOLOGIQUES

ANIMATION DE RÉSEAU REAAP DES HAUTES-ALPES 2018-2022



06 51 23 14 57 
contact@vision-coaching.fr 
vision-coaching.fr 
3 Bd Jacquet 13013 Marseille 

Février 2023

PRÉCONISATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ANIMATION DE RÉSEAU

A - Propositions pour la remobilisation

Remobiliser en interne : Poser la question de l'intérêt du portage du réseau par les structures porteuses de l'animation (quel sens pour mon institution ?) ? comment je l'intègre dans ma stratégie associative ?)

Favoriser la déclinaison partenariale sur le terrain :

- Faciliter l'implication des professionnels institutionnels dans les réseaux territoriaux en communiquant sur l'intérêt d'y participer par les hiérarchies et par l'engagement institutionnel dans le Comité d'animation.
- Possibilités que les institutions apportent leurs champs de compétences et de connaissances (CH : Sage-femme, PMI : ..., MDS : protection de l'enfance et autres)

Remobiliser les collectifs :

- Définir la notion de réseau :

A quoi sert un réseau ? quel est son public cible ? quels sont les objets à travailler ?

Les éléments les plus importants => interconnaissance, culture commune pour définir un sentiment d'appartenance (faire formation ensemble, discuter d'une thématique, comprendre rôle et place de chacun.e), travailler ensemble pour engranger des éléments de confiance.

Cette idée, sans être détaillée, est évoquée par les partenaires institutionnels mais est ressentie sans être explicitée par les animateurs.

On déplace parfois le manque d'intérêt des partenaires sur la thématique parentalité alors que la modalité « faire réseau » n'est pas clairement définie.

C'est quoi être ensemble ? quels objectifs se fixe-t-on ? (mieux se connaître pour mieux s'orienter le public, se sentir moins seul, mieux se comprendre, développer des actions ensemble, créer des offres nouvelles correspondantes aux besoins des familles, innover....)

- Définir la maturité de son collectif :

Après avoir défini la maturité du collectif, définir un process pour animer le réseau (rencontres individuelles, visio, téléphone, réunions collectives, groupe de travail sur un sujet avec des acteurs choisis...)

Questionner les membres de son réseau sur leur besoin

Définir un public cible pour les différents types de réunion.

Donner des thématiques aux réunions (« tour de table institutionnel » en début d'année si bcp de changements, « décrochage scolaire », « fixer des limites », ..., présentation d'un acteur emblématique ou bien d'une action à valoriser), contacter téléphoniquement pour s'assurer de leur présence.

- Pour la CCSS-MSA :

Rappeler aux porteurs de projet financés, l'obligation de participation à la dynamique de réseaux. Cet élément vient soutenir les référents de bassin dans les invitations qu'ils peuvent lancer sur l'animation locale et mériterait d'être rappelé à tous les porteurs de projets financés par le comité de programmation et le pilote du REAAP, voire des autres dispositifs.

- Symboliser, encourager l'intégration d'un nouveau membre dans le réseau, fiche-structure, livret d'accueil

B - PRÉCONISATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ANIMATION DE RÉSEAU à travers le référentiel local

Concernant le référentiel, il est nécessaire :

- **d'établir une feuille de route annuelle** et une méthode pour l'animation départementale déclinable sur les bassins notamment pour la journée des familles. Voir outil annexe 3 tableau
- **de quantifier les objectifs et d'y assigner des actions**, prioriser l'important, un point de départ et une arrivée.
- **De faire un point trimestriel** sur les tâches réalisées et ce qu'il reste à faire par chacun des animateurs.
- **De fêter les succès** avec les membres du Comité d'animation de manière à motiver le groupe.

Axe 1 - Coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges

RECUEIL DES BESOINS DES ACTEURS

- La mission d'entretien du partenariat pour l'animatrice départementale avec les acteurs départementaux n'apparaît pas en tant que tel dans le référentiel, alors que l'on peut observer dans le bilan qu'elle occupe une part importante de son activité. (cf annexe 1 du bilan)
- A noter que ces **temps de rencontres avec les acteurs départementaux** sont toujours des sources d'information autour des besoins des acteurs et des parents ce qui permet d'inclure ce temps de travail dans la dimension « recueil de besoins ».
 - ⇒ Il est nécessaire de pouvoir trouver des moyens de diffuser auprès des référents de bassin et des institutions les informations recueillies (détails de fonctionnement, les besoins et les problématiques rencontrés sur la parentalité, les opportunités et les actions mises en œuvre), de manière à éviter qu'ils refassent cette démarche de manière redondante mais qu'ils puissent utiliser ces informations pour inviter ces partenaires sur leur territoire en fonction de la thématique choisie.
- Une réactualisation de l'étude sur les besoins pourrait être relancée : des questions doivent cependant se poser.
 - ⇒ Quelles intentions (réactualiser celle de 2015, mobiliser les acteurs professionnels, questionner les besoins des acteurs, les problématiques des familles) ? pour qui ? dans quel but : dégager un axe pour les formations à venir, un fil conducteur pour la journée des familles ...?
- L'objectif départemental de « Recueil des besoins des acteurs et surtout de centralisation en vue d'une définition partagée des priorités annuelles pour les actions parentalité » ne paraît pas atteint de manière opérationnelle.
 - ⇒ Il n'existe pas d'outils (fiche de recueil papier, informatique) de recueil sur les acteurs qui permettent d'objectiver les informations et d'en assurer la remontée au niveau départemental pendant les comités d'animation.
 - ⇒ Le groupe de travail entre l'Animatrice départementale et les Animateurs de bassin mériterait d'être un espace où ces besoins sont échangés, catégorisés par territoire. Un premier tri pourrait être proposé pour réflexion dans le Comité d'animation. Chaque rencontre du Comité d'animation permet en effet d'échanger sur les besoins des parents en lieu et place et/ou en complément d'un échange sur les besoins et propositions des acteurs sur les questions de parentalité.

- ⇒ Il serait nécessaire de systématiser une méthode de prise de décision sur les actions d'animation qui doivent découler de cette réflexion.

Ex d'une bonne pratique : Suite à la pandémie de 2020 et 2021 il avait été décidé de concentrer les efforts du réseau notamment sur le public des familles en situation de précarité. Les enjeux ont été posés. Le bassin du Guillestrois Queyras a pu élaborer un travail de diagnostic et de plan d'action, suivi de près par l'animatrice départementale. Une fiche action a commencé à être rédigée pour diffusion au réseau. Il faudrait aller au bout de cette démarche avec un objectif davantage opérationnel.

- ⇒ Il manque aujourd'hui plusieurs acteurs essentiels dans le recueil des besoins : nécessité de formaliser une liste et d'établir un plan d'action afin de mobiliser les acteurs essentiels absents des échanges. (voir ex d'outil comme l'échelle de mobilisation du réseau en annexe).

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Comment : Tableau de recueil des acteurs (infos et besoins)
- Avec qui : liste des acteurs parentalité
- Quand ? au moment des rencontres individuelles ou bien des réunions que l'on organise (réunions réseau ou JDF) ou bien des évènements auxquels nous invités (ex : CTG, commissions x ou y)
- Pour quoi ? établir des axes de travail qui correspondent aux besoins des acteurs, mobiliser et intéresser, trouver des réponses aux besoins des acteurs pour accompagner les familles.
- But : faire remonter en Comité d'animation, voir comment on peut coupler les besoins des acteurs et les problématiques parentalité (adéquation ?)

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ET DES RENCONTRES A L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

- Les 2 éditions restent dans la **continuité de la réussite des éditions passées** : par le nombre d'actions proposées, leur diversité et son étendue sur le territoire : une centaine d'actions. La mise en place d'une opération événementielle départementale est toujours très fédératrice pour le réseau et visible pour les parents. En 2018 et 2021, la centaine d'actions proposées témoigne d'**un réseau dynamique qui a pris sa place dans le paysage du champ de l'enfance et de la famille**. La manifestation permet de **fédérer les acteurs locaux** autour d'un projet commun. Il permet à des projets nouveaux de se faire connaître. Elle mobilise des financements assez conséquents grâce au soutien de la CCSS et de la MSA.
- L'organisation, la coordination prennent beaucoup de temps à l'animatrice départementale (et aux référents de bassin aussi bien sûr ; à noter que les acteurs locaux se reposent beaucoup sur les référents) et permettent difficilement de réaliser d'autres projets d'envergure ces années-là. Même constat que le bilan réalisé en 2017 : faute de moyens, nous ne pouvons mettre en place d'autres événements départementaux même de moindre ampleur les années impaires.

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Comment : améliorer et augmenter les actions auprès des professionnels
- Avec qui : tous les acteurs, Comité d'animation
- Pour quoi : développer culture commune, synergie des acteurs entre eux, les mobiliser dans la thématique parentalité
- But : accompagnement parentalité cohérent et coordonné avec des acteurs qui se font confiance

ORGANISATION DE RENCONTRES AVEC LES ACTEURS ET LES PARENTS A L'ÉCHELON LOCAL

Cette mission n'apparaît pas dans le référentiel local pour l'animatrice départementale. Cependant il est à noter qu'une veille est assurée par l'animatrice départementale, et en lien avec les animateurs territoriaux, pour repérer de nouveaux acteurs investis sur la parentalité, ou souhaitant s'informer. L'actualisation des contacts se fait au fil de l'eau grâce aux remontées de terrain.

L'appel à projet REAAP permet de recenser un certain nombre d'acteurs mettant en œuvre des projets pour lesquels ils demandent des financements. Ce dispositif financier permet de repérer de nouveaux acteurs, d'être en contact et de mieux les connaître, mais beaucoup d'autres partenaires « gravitent » autour de la thématique, et plus largement du domaine de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, sans être porteur de projet.

- ⇒ Il est nécessaire de repérer aussi ces contacts, afin de permettre de nouer des partenariats et d'identifier des services aux familles.
- ⇒ La préparation et le déroulement des « Journées des familles » permettent de nouer également de nombreux contacts ou de les renforcer.

L'animatrice participe régulièrement et sur invitation des référents de bassin aux réunions de réseau REAAP des bassins.

L'envoi depuis 2 ans aux référents de bassin des projets d'animation des actions déposées auprès de la CCSS est un point positif car cela leur permet d'avoir une vue des actions et d'envisager une prise de contact avec les porteurs de projets (financement, rencontre, échange). C'est en effet une nécessité principalement dans les bassins où il y a de nombreux porteurs ou actions.

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Avec qui ? Lister les acteurs de son réseau,
- Comment : Évaluer la maturité de son réseau (taux de nouveaux membres, qualifier les relations entre les membres). Trouver des astuces pour mobiliser les acteurs qui travaillent avec les parents (utiliser l'intelligence collective avec les membres de sa structure). Échelle de la mobilisation : exercice sur urgent/important
- Si public groupes de parents et institutions pro faire des réunions séparées mais diffuser les infos pour que les mondes se rencontrent.
- Pour quoi ? développer culture commune, synergie des acteurs entre eux
- But : accompagnement parentalité cohérent et coordonné avec des acteurs qui se font confiance

VALORISATION DES EXPÉRIENCES DÉVELOPPÉES DANS LES TERRITOIRES EN VUE D'UNE MUTUALISATION DE CELLES-CI ET D'UN ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES

- Il semble que cette action ne soit pas comprise de la même manière entre l'évaluatrice et l'animatrice départementale.
 - Pour l'animatrice départementale : elle constate qu'il y a aujourd'hui une certaine frustration qui naît du trop peu d'échanges autour des actions parentalité en tant que tel. Le réseau s'institutionnalise peut-être trop ? Il serait nécessaire de remettre au cœur des échanges les débats sur les enjeux actuels autour de la parentalité en tant que telle et les actions concrètes d'accompagnement à la parentalité qui existent ; un travail d'évaluation des initiatives existantes serait donc bienvenu : valoriser ce qui fonctionne le mieux et pourquoi. Comme le soulignait déjà la bilan 2017, l'échange sur les pratiques en matière de parentalité n'existe pas de façon systématique ou organisée et c'est un point faible. Ceci pourrait se mettre en place dans le cadre du schéma des services au public.
 - Pour l'évaluatrice : cette action pourrait être développer au sein des espaces collectifs organisés sur les bassins (à l'occasion d'une réunion sur une thématique : inviter un ou plusieurs acteurs qui travaille le sujet afin de présenter leur action) mais aussi lors de la JDF, cela pourrait être le lieu pour rendre visible les actions remarquables et travailler sur un échange de pratiques professionnelles (par ex : accompagner les parents et s'appuyant sur leurs compétences : quels référentiels ? quelles

méthodes ?).

Cette valorisation des actions locales peut aussi s'opérer à l'échelon départemental dans le cadre des groupes de travail des référents de bassin. Travailler sur les réussites, regarder ce qui marche quand cela marche est un processus de travail motivant pour les acteurs. Les éléments d'un processus de réussite peuvent ainsi être décortiqués et transposés à des actions qui ne fonctionnent pas bien.

- Un outil existe pour recenser et mettre en ligne les actions existantes à partir des réponses à l'appel à projet (reaap05.fr) ;
 - ⇒ il faudrait organiser un temps de réflexion technique avec la CCSS pour évaluer l'opportunité de s'en servir pour valoriser les actions du département.

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Comment ? Inviter de manière personnalisée à une réunion des acteurs qui travaillent sur une thématique commune (ex : décrochage scolaire) et leur demander de présenter leur modalité et missions
- Avec qui ? des acteurs qui proposent des actions REAAP et autres autour de la parentalité
- Pour quoi ? en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques,
- But : Optimiser et travailler ensemble, voir ce qu'il existe et manque sur le territoire, en discuter, trouver des solutions

AIDE ET APPUI MÉTHODOLOGIQUE AUX ACTEURS ET AUX PARENTS PORTEURS DE PROJET

Il y a peu de sollicitations de l'animatrice départementale sur le soutien aux porteurs de projets. Notons que si cela n'était pas le cas, cela aurait pour effet de brouiller la lecture de ses missions (financier ?). Son avis et appréciation sur les projets restent techniques, il s'agit surtout d'encourager les porteurs à mieux préciser leurs actions au regard de la thématique centrale.

En ce qui concerne les référents de bassin, il semblerait opportun de déconnecter les référents de bassin de la promotion de l'appel à projet et/ou de la commission de présentation des projets, par exemple, demander aux acteurs de venir présenter leurs projets eux-mêmes (mais en présence des animateurs de bassin).

- ⇒ La communication pourrait être envoyée en direct par la CCSS (financier) auprès de tous les acteurs, relayé par l'animatrice départementale et mise en ligne sur le site.
- ⇒ Les référents de bassin pourraient seulement être dans l'explication de la charte en s'appuyant sur les éléments indiqués par le volet 1 du fonds national de soutien à la parentalité.
- ⇒ Permettre en réunion de bassin, de présenter les projets susceptibles de répondre à l'appel à projet, réfléchir ensemble comment les projets qui n'ont pas de porteurs peuvent tout de même répondre à l'appel à projet de manière collégiale.

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Pour qui ? les acteurs qui proposent des actions et qui ont besoin de soutien pour déposer et construire un dossier
- Pour quoi ? avoir des dossiers qui correspondent au cahier des charges
- But : financement de projets où la parentalité est soutenue et les familles engagées
- Avec qui ? Comité d'animation, Adleha et le Comptoir des assos
- Comment ?
 - rencontre d'Adhela / le Comptoir des assos pour définir avec eux comment on oriente les porteurs de projet, comment ils reçoivent et accompagnent
 - organiser une réunion générale du Comité d'animation avec les porteurs de projets pour expliquer l'esprit de la charte, ELAN.
 - information des animateurs de bassin sur leur volonté de dépôt.

ÉLABORATION DE PROPOSITIONS DE FORMATIONS

- Les animateurs participent à la définition des besoins de montée en compétence des membres du réseau, diffusent les offres de formation et participent pour la plupart à l'ensemble des sessions de formation proposées. La centralisation des besoins recueillis sur les bassins n'est aujourd'hui pas formalisée en tant que tel comme évoqué dans le chapitre sur les besoins des acteurs. Toutefois, on constate que les actions de formation proposées sont en adéquation avec les problématiques rencontrées pour accompagner les parents sur le terrain. Cf parentalité et numérique, les outils ludiques pour accompagner les familles
- Ce travail peut représenter un temps important pour l'animatrice ; cela doit être pris en compte dans la feuille de route de l'animatrice départementale les années où des formations sont organisées.
 - ⇒ Organiser des formations les années où pas de JDF ou bien des formations pendant JDF (à comptabiliser comme une action).
 - ⇒ Il est systématiquement proposé de donner suite à cette cohésion ressentie par le groupe en formation par la création d'un groupe de travail spécifique sur la thématique. On pourrait aussi imaginer une déclinaison en thématique sur les bassins

Quelques questions à se poser pour formaliser son plan d'action

- Avec qui ? le Comité d'animation
- Comment ? décliner sur son territoire les formations départementales ou rendre compte des formations suivies en réunion, ou promouvoir les formations départementales...
- Pour quoi ? partage et interconnaissance entre professionnel, développement d'une culture commune.

Axe 2 : Communication, capitalisation et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.

ORGANISATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION, Y COMPRIS VIS-A-VIS DES PARENTS (LETTRE D'INFORMATION REAAP, ARTICLES DANS LA PRESSE, ETC.)

La communication sur le REAAP et les actions de soutien à la parentalité reste très limitée. Il s'agit d'une remarque récurrente : les actions REAAP n'ont pas assez de visibilité et les relais publications par les partenaires du réseau sont très limités. La communication est un gros chantier sur lequel il est nécessaire d'avancer rapidement.

- ⇒ Clarification de l'articulation entre les deux types de liste de discussion du REAAP : liste de discussion départementale et listes de discussion par bassin (par ailleurs l'outil de diffusion par liste de discussion va être obsolète au printemps)
- ⇒ Il n'y a plus de nouveau numéro du Journal du REAAP depuis décembre 2017. Il faudrait envisager une parution par un outil en ligne de type newsletter, réalisé à partir du contenu du site web de manière automatisée.
- ⇒ Le site web créé est totalement à constituer.

Le bilan des Journées des familles 2021 a montré qu'il y avait une urgence à se doter d'un accompagnement professionnel sur cette question.

- ⇒ Un financement particulier pour les actions de communication semble nécessaire pour mettre en place des prestations de professionnels. Cette mission pourrait être affectée à un volontaire en service civique ou bien à un stagiaire en communication si le budget ne le permet pas.
- ⇒ Le REAAP n'est peut-être pas le seul contributeur au regard de l'évolution de la gouvernance des dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Avoir une réflexion élargie avec les dispositifs CLAS ,

LAEP...

- ⇒ Il est nécessaire de réfléchir une stratégie et les leviers de communication (quels supports, quelles temporalités ?)

MISE EN PLACE ET GESTION DU SITE INTERNET

En 2022 le site web est en place. Il s'agit aujourd'hui de rédiger un cahier des charges pour le structurer, pour lui créer une identité graphique. Il s'agira ensuite d'y intégrer le contenu déjà en ligne sur le padlet.

- ⇒ Mettre en place un petit groupe de travail (3-4 personnes) sur le sujet par exemple pendant les réunions du groupe de travail avec les animateurs de bassin pour déterminer les essentiels et ensuite travailler avec un professionnel de la communication pour sa structuration.

ÉLABORATION D'UN RÉPERTOIRE DES ACTIONS

- Un répertoire papier avait été démarré entre 2003 et 2008. Un outil numérique semblait plus adéquat pour une meilleure consultation et une actualisation plus régulière. Le site internet devait avoir cette fonction. Comme indiqué plus haut il n'a pas permis d'avoir une vue de toutes les actions parentalité existantes. La CCSS avait pourtant demandé aux porteurs de projet financés dans le cadre de l'appel à projet d'enregistrer leurs actions sur le site, mais la plupart ne le font pas.
- ⇒ Aujourd'hui le portail peut tout à fait accueillir un catalogue (cf les fiches actions des journées des familles 2021 : <http://reaap05.fr/?CartO>). Reste à voir avec la CCSS dans quelle mesure il est possible d'afficher les données des actions financées dans le cadre du REAAP dans ce catalogue, ou si les porteurs d'action peuvent le réaliser eux-mêmes.

ÉLABORATION D'UNE BASE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES, IDENTIFICATION ET DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

Cette action est mise en place sur le padlet qui recense de nombreuses ressources documentaires et centralise aussi les compte-rendus de réunions des formations. Cette action est à valoriser car ces ressources sont précieuses en terme de savoir.

Plan à établir : Établir la stratégie de com

- Pour quoi ? Le but, le sens détermineront le quoi et le pour qui
- Quoi : ressources documentaires, annuaire des acteurs, annuaire des actions, ...
- Comment : modalités (site, lettre d'info, mail, article de presse), quantification maximale des actions mensuelles (nombre de mails, nombres d'articles en ligne...)
- Pour qui : acteurs, parents, faire une liste de diffusion
- Quand : fréquence, dates
- Avec qui : animatrice départementale, référent de bassin, membres du Comité d'animation, volontaire SCV, stagiaire....

VI – ANNEXES

ANNEXE 1– Remobilisation du réseau d'acteurs

ANNEXE 2 – Modèle de fiches structures

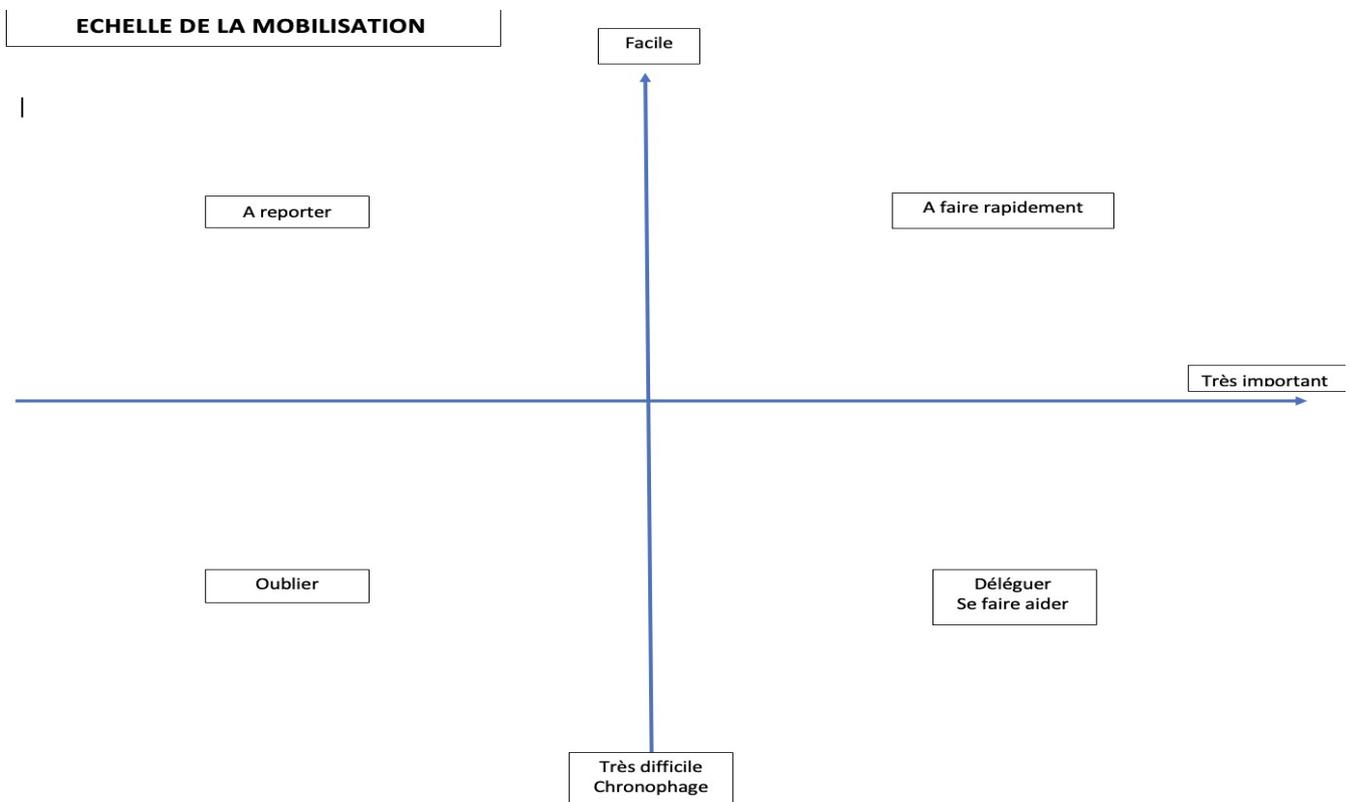
ANNEXE 3 – Tableau de priorisation des actions (avec des exemples intégrés non contractuels, à adapter à vos besoins et créativité)

ANNEXE 4 – PETIT EXERCICE pour repenser le REAAP

ANNEXE 1

MÉTHODE POUR DÉFINIR QUI FAIT PARTI DE NOTRE RÉSEAU, COMMENT PRIORISER SES ACTIONS POUR (RE)MOBILISER LES ACTEURS

- Brainstormer, lister toutes les structures, acteurs à mobiliser pour former le réseau (1 structure par post-it)
- Coller chaque post-it en fonction de l'importance de sa présence, de la difficulté à le mobiliser sur l'échelle
- Qui allez-vous mobiliser dans ces structures (quelle personne, nom, fonction) et par quel biais (tél, mail, sms, courrier, déplacement....) ?
- Voir en équipe (structure ou extérieur) qui peut vous aider à faire lien (qui les connaît, peut vous les présenter)
- Et planifier 3 actions de faire lien par semaine (commencer toujours par ceux qui peuvent aussi servir à vos autres fonctions, par ceux que vous n'aurez pas de mal à mobiliser)
- plus on réussit plus en a envie de poursuivre



ANNEXE 2 : OUTIL FICHE STRUCTURE

Réseau X

<p>Nom de l'institution :</p> <p>Adresse postale :</p> <p>Tel :</p> <p>Mail :</p> <p>Jour et heure d'ouverture :</p>	Domaine
---	----------------

d'intervention :

Médical Social Educatif Insertion Psycho Justice

Quartiers ou village de provenance du public accueilli :

Publics accueillis et problématiques principales :

Activités de la structure :

Accueil individuel

Groupes de paroles

Médiation

Autres :

Annexe 3 - Tableau de priorisation des actions
(avec des exemples intégrés non contractuels, à adapter à vos besoins et créativité)

Axe 1 : coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.	priorités et indicateurs			Modalités					outils de recueil activité			
	2023	2024	2025									
Les actions à développer :												
· Recueil des besoins des acteurs et centralisation en vue d'une définition partagée de priorités annuelles pour les actions parentalité	A définir en priorité pour organiser les 2 années suivantes			questionnaire google form	rencontres individuelles : combien ? Qui ?	réunions : combien ? Quels thèmes les intéressent ?	échange en comité d'animation		fiche acteurs parentalité	annuaire des acteurs	Tableau de recueil partagé entre animateurs en ligne (créé par l'animatrice dép)	
Les besoins peuvent être recueillis à partir d'autres dispositifs ou outils existants						Réunions CTG, CISPD		fiche acteurs parentalité	CR de réunions			
· Organisation d'événements et des rencontres à l'échelon départemental,	Préparation	JDF	Bilan	réunions : préparation ? Qui ? Quand ? Bilan : qui ? Quand ?	recensement d'actions qui propose quoi et quand ?	groupe technique avec l'Animatrice départementale	ciné-débat : thème ?	conférence-débat : thème ? Quand ? Pour qui ? Combien de personnes ?				
· Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local	2 par mois au minimum en individuel pour remobiliser	1 collectif / trimestre + 1 rencontre indiv par mois		Appel téléphonique pour maintien du lien avec réseau actuel	rencontres individuelles : combien ? Avec Qui ?	réunions : combien de personnes (typologie) ? Quel thème ?		fiche acteurs parentalité				
· Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de			x	Groupe d'échange de pratiques	Réunions thématiques	Présentation de structures nouvelles	Présentation d'une action structurante du territoire					

ANNEXE 4 - PETIT EXERCICE pour repenser le REAAP



Petit exercice à faire
Métaphore comme sur
un bateau

- Où va-t-on? Destination, quel est le cap ?
- Qui mène la barque ?
 - Capitaine qui fixe le cap (ETAT, CCSS, DPT)
 - Pourquoi ce cap ? Les axes parentalité à retrouver dans le SDSF (à lire)
 - L'équipage est-il adapté ? Le comité d'animation, l'élargir ? Le temps de travail de l'animatrice, les animateurs locaux (sont-ils toujours engagés ? Opportuns ? Légitimes ?)
- Sur quel navire sommes-nous ? REAPP ou parentalité

Navire et flotte

- Flotte-t-il, prend-il l'eau, inertie, avance ? (à auto-évaluer par chaque réf de bassin)
- Qui est à bord ? Que veulent-ils faire ? (mobilisation des acteurs des réseaux)
- Le navire fait parti d'une flotte ? Comment sont les navires ? Bon/ mauvais état, les capitaines motivés/concernés ?
- Se regrouper sur un seul navire, moins de monde, meilleur état ? (redéfinir les bassins ? Regrouper avec les autres dispositifs parentalité ?)
- Y-a-t-il des personnes à l'eau ? secourir ?
- Comment est la communication dans le bateau ? Entre les bateaux ? (cohérence des actions parentalité REAAP, CLAS, LAEP...?)
- Les capitaines collaborent-ils ? Se parlent-ils ?